



Caisse de l'industrie de la construction (CIC)
Caisse de compensation de la SSE – Agence de Genève – AVS 66.2
Caisses de compensation bâtiment – gypserie-peinture – étanchéité et toitures – carrelage
Caisse d'allocations familiales de l'industrie et de la construction (CAFINCO)
Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC) – Fondation PACT
Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève
Tél. 022 949 19 19 - Fax 022 949 19 20
www.ccb.ch
CCP 12-4493-3

Réf. : 013/PV/fb/Impôt Source
Tél. direct : 022 949 19 69 / 62

Genève, le 15 octobre 2013

Procédure informatisée de communication des salaires pour l'impôt à la source

Madame, Monsieur,

Vous avez certainement reçu de l'Administration fiscale cantonale un courrier relatif à la procédure informatisée de communication des salaires pour l'imposition à la source.

Nous vous rappelons qu'il existe deux possibilités de transmission des données à l'Administration fiscale cantonale :

- en remplissant vous-même le formulaire papier officiel que vous devez commander auprès de l'Administration fiscale cantonale;
- par internet, en transmettant le fichier créé chaque année automatiquement par la CCB pour votre entreprise.

Les avantages d'utiliser le fichier généré par la CCB sont :

- un gain de temps;
- des délais de correction et de taxation définitive plus rapides.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez effectuer l'envoi par internet.

Pour mémoire, ces fichiers impôts vous sont remis par la CCB en début d'année afin d'être transmis à l'Administration fiscale cantonale avant fin janvier. Il vous est recommandé de procéder à cette opération avant la fin du mois afin que le site des impôts ne soit pas saturé.

Au sujet des nouveaux barèmes « impôt source » valable dès le 1^{er} janvier 2014, nous vous prions de demander à vos salariés de remplir le formulaire « déclaration pour le prélèvement de l'impôt source - année 2014 » et de contrôler leur situation familiale, en particulier avec les nouveaux barèmes **C** et **H**, informations qu'il s'agit de nous transmettre au moyen de la fiche d'enregistrement CCB.

Nous vous remercions par avance de votre obligeance et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Caisses de compensation du bâtiment
et de la gypserie-peinture


Jean Rémy Roulet
Directeur

Caisses de compensation du bâtiment
et de la gypserie-peinture


Pierre Valet
Responsable Entreprises